

Chedly Ben Ammar : « Il est impératif de 'sécuriser ' le processus démocratique »

Chedly Ben Ammar, fils de l'illustre Tahar Ben Ammar, qui a signé l'accord de l'indépendance de la Tunisie, réagit à la situation qui prévaut en Tunisie en tant que membre de la société civile. Au cours de l'entretien accordé à notre journal, il livre une analyse pertinente de la conjoncture actuelle

***L'opinion publique connaît une « crispation démocratique » : 50 % des électeurs ne se sont pas inscrits et selon un sondage SIGMA presque autant ne savent pas pour qui voter. Quelle est votre lecture de ces deux chiffres ?**

-Le tunisien est conséquent. Il est dans l'expectative, alors il manifeste un « discrédit » à la feuille de route établie par la Haute Instance. Il faut le comprendre. Le flou qui est entretenu autour de la Constituante et de ses prérogatives l'inhibe et le gêne. Ayant peur du lendemain, il se rétracte. Sur quel projet de constitution les tunisiens doivent-ils se prononcer ? La majorité des partis n'ont pas fait connaître leur choix en la matière, ni d'ailleurs leurs programmes. Par conséquent l'on ne doit pas s'étonner de ce que les tunisiens restent sceptiques à l'égard de l'opération électorale. De toute façon le comportement des électeurs ne doit pas être interprété par les formations politiques, par le gouvernement ou par la Haute instance comme étant une simple négligence, ou une attitude passive. C'est un geste plein de bon sens qui pour moi revêt un caractère de discrédit pour la feuille de route. Alors je considère que cela appelle une réaction politique.

***Doit-on comprendre que les électeurs vivent une « angoisse démocratique » de peur d'un dysfonctionnement du système politique ?**

-A ce jour vous conviendrez que pour le commun des électeurs l'étendue du champ des compétences de la Constituante reste, le moins qu'on puisse dire, vague. Il importe de définir préalablement à l'opération électorale la nature de la mission impartie aux futurs élus. L'Assemblée constituante va-t-elle se limiter à rédiger uniquement la constitution ou bien à la rédiger et à l'adopter ? Cette question doit être résolue préalablement à l'opération électorale. Dans le premier cas la constitution, une fois rédigée doit être soumise à l'approbation du peuple par la voie d'un référendum constituant. Dans le deuxième cas, la constitution est rédigée et adoptée par l'Assemblée, elle-même. Alors là, on assisterait à une véritable spoliation de la souveraineté du peuple. Car, faut-il le rappeler, la souveraineté appartient au peuple et il importe de le consulter pour une affaire qui va engager sa destinée pour une très longue période. J'aimerais que l'on écarte cette hypothèse, de manière claire et irrévocable, de sorte que le peuple garde la main sur ce qui doit engager le processus démocratique, dans notre pays.

***Il ne vous échappe pas que la constituante est souveraine Elle bénéficiera des pouvoirs les plus étendus. Une fois élue et installée, personne ne peut la contraindre et elle pourra faire ce qu'elle veut. Quelle parade proposez-vous ?**

-Il est vrai que la constituante est absolument souveraine mais qu'il y a lieu de prendre le peuple à témoin. Et je poursuis en affirmant qu'il faut dans cette perspective, lui préciser le contenu de son mandat et lui fixer un délai pour élaborer la constitution. Je pense qu'il est impératif de limiter la période de rédaction de la constitution à trois ou quatre mois, au maximum, car faut-il le rappeler, pendant cette période, aucun gouvernement ne peut prendre les décisions qui s'imposent compte

tenu qu'il reste provisoire. D'autre part, je crains que le pays ne se trouve, au lendemain des élections, dans une situation pour le moins inconfortable. Selon quelles modalités seront désignés le gouvernement et le président de la république ? Nous sommes bien d'accord que l'Assemblée constituante sera souveraine et disposera des pouvoirs les plus étendus. Aucune instance ne pourra la contrer en cas de dérive démocratique. Vous n'êtes pas sans savoir, que l'Assemblée sera également législative, et qu'elle pourra par conséquent légiférer. Dans l'hypothèse où un parti obtient un pourcentage de voix important le pouvoir de l'Assemblée constituante sera exorbitant et non contrôlable. Elle comptera parmi ses pouvoirs ceux de désigner le gouvernement et le président de la république, tous deux provisoires, et de contrôler l'action de ces derniers. L'Assemblée cumulera en fait les pouvoirs législatif et exécutif. C'est ce qu'on appelle la confusion des pouvoirs avec toutes les dérives possibles sur le plan des libertés et autres. Ce cumul ne manquera pas de nous faire resurgir le scénario de 1956 avec une main mise sur l'appareil d'Etat, ce qui est la porte ouverte au retour de la tentation dictatoriale.

En revanche, dans l'hypothèse d'un effritement des voix et par conséquent de l'absence d'un parti dominant au sein de l'Assemblée constituante, celle-ci sera dans l'incapacité, à moins d'une coalition entre les partis, de désigner un gouvernement et un président de la république. Mais nous savons tous que les alliances sont fragiles et vulnérables. La succession de gouvernements éphémères nous exposerait à une instabilité gouvernementale.

***Vous voulez « fortifier » définitivement l'édifice contre des situations extrêmes, porteuses de risque pour la stabilité gouvernementale voire pour la démocratie. Comment sécuriser le système selon vous ?**

-Il faut tailler dans le vif et retoucher la feuille de route sans faire dérailler l'ensemble du processus. Je précise, au passage, qu'il est absolument impératif de maintenir l'échéance du 23 octobre. On peut voter pour l'Assemblée et en même temps, élire le président de la République au suffrage universel. Cela n'a rien d'insurmontable et je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher, ni en théorie ni en pratique. Le président de la république élu au suffrage universel fera contrepoids à l'Assemblée constituante et sera habilité à la dissoudre en cas de dérive démocratique ou autre. Ainsi, l'Assemblée constituante restera à l'intérieur de son seul champ de compétences. Ajouter qu'il sera en même temps gardien du délai du mandat de l'Assemblée. J'ajouterai qu'il est nécessaire de favoriser l'émergence d'un véritable équilibre entre les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. C'est précisément cet équilibre, beaucoup plus que la constitution, qui garantira la démocratie et l'exercice des libertés.

***Qui pourrait, selon vous prendre une telle initiative pour ce travail de clarification ?**

-Je vois pour ma part la Haute instance, le Gouvernement et les partis politiques. Il y a lieu de clarifier les choses, préalablement à l'opération électorale afin de prévenir d'éventuelles crises politiques.

***Encore faut-il prendre l'initiative de défendre l'idée ?**

- c'est bien ce que je suis en train de faire et, ceci est un appel pour tous. J'insiste pour dire que le travail de clarification est absolument nécessaire préalablement à l'opération électorale.

***La gestion récente des dossiers chauds ne nous a pas révélé l'indépendance de la justice, sous son meilleur jour. Qu'en pensez-vous ?**

L'appareil judiciaire est encore prisonnier de ses vieux démons. Il est urgent de l'assainir. A elle seule, la commission issue de l'Association des magistrats ne pourra pas le faire. Pour preuve, le ministre de la justice a bien affirmé, lors de son intervention télévisée, qu'il est dans l'attente de la liste des juges compromis depuis plus de deux mois. Pour ma part je reste persuadé que cela nécessite une volonté politique et que cette décision doit rester du ressort exclusif du ministère de la justice.

***La proposition d'une « transition judiciaire » est elle viable, selon vous ?**

-Autant que je sache, une transition est un passage en douceur d'une situation à une autre. Le contexte actuel exige une rupture totale, définitive, nette et franche. Il faut prendre des mesures spectaculaires pour apaiser l'opinion et pour souligner la nette démarcation avec les mœurs et pratiques du passé. Les magistrats qui ont fauté doivent être sanctionnés au double plan administratif et juridique quitte à ce que plus tard on puisse envisager le pardon.

***Il ne vous échappe pas que l'économie est en panne, à l'heure actuelle. En attendant que le processus politique se réalise que peut-on faire pour relancer l'économie ?**

-L'économie est en train de pâtir de la période transitoire Il faut y mettre un terme, rapidement. C'est pour cela que j'ai suggéré de faire contenir le processus constitutionnel dans des délais courts ne dépassant les trois à quatre mois pour ne pas essouffler davantage l'économie. De mon point de vue le rétablissement de la confiance fera automatiquement repartir le système économique. Cependant il faut favoriser préalablement une série de conditions en commençant par rétablir la sécurité, garantir par les urnes la légitimité des institutions, favoriser la purge de l'appareil judiciaire. assurer la stabilité politique et la paix sociale. La surenchère des revendications est dangereuse. J'appelle personnellement à un sommet social national. Tous les partenaires sociaux s'engageraient ensemble sur un « gel » provisoire des revendications de manière à stabiliser le climat social de sorte à faire repartir l'économie.

*** Que pensez-vous du programme de réformes du gouvernement en matière économique ?**

-Ces réformes ont une portée de moyen terme. Le pays attend toujours un plan d'action destiné à traiter les urgences et notamment le problème de la cherté de la vie ainsi que de l'emploi qui reste très inquiétant. Il est impératif de remettre les gens au travail. Il est également urgent de développer, une fois la confiance retrouvée, une véritable « mystique » de développement, soutenue par des investissements massifs, du public et du privé, dans des secteurs à haute valeur ajoutée, seule capable de créer un maximum d'emplois. La tâche est rude quand on sait qu'il est difficile de créer plus de 70.000 emplois par an. La situation actuelle de la Tunisie appelle beaucoup de sacrifices. L'union de tous est nécessaire pour faire face, avec courage et lucidité, aux multiples défis qui nous attendent. Ces défis seraient plus faciles à surmonter si l'on mettait la main dans la main avec nos frères libyens, une fois le calme revenu, pour appréhender en commun l'avenir de nos enfants. Dans ce sillage Dieu ne commande-t-il pas aux croyants, dans la sourate "la Famille D'IMRAN" et je cite : « Soyez unis autour du fil divin et ne vous dispersez point ».

D'autre part une réforme du système bancaire est à entreprendre de toute urgence. Le paysage bancaire et financier doit changer radicalement, des rapprochements entre banques de la place doivent être envisagés de façon à leur donner la dimension nécessaire qui leur permette de

bénéficier des économies d'échelle pour servir au mieux les entreprises tunisiennes et plus facilement soutenir la concurrence avec les banques étrangères. Pour finir j'ajouterai que l'enseignement doit connaître une réforme profonde dans le but de relever la qualité des programmes et afin d'adapter la formation des diplômés aux nouvelles exigences du marché de l'emploi.

Interview accordée à Jalel Hamrouni, du Quotidien, édition du 25 août 2011